

pour incorporer la compagnie internationale d'Express," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargne du *Canada*, à en changer le nom," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour continuer de nouveau pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

*Dans le titre.*

Après " l'amendent " insérez : " et pour d'autres fins."

Le dit amendement étant lu une seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

*Ordonné*, Qu'il soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser les corporations et institutions constituées hors des limites du *Canada*, à faire des prêts et des placements de capitaux dans ce pays," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15.—Retranchez " ou de tout autre Etat ", et retranchez depuis " prêt " jusqu'à " il " dans la ligne 16.

Page 1, ligne 25.—Retranchez " aux " et insérez : " par les actes incorporant des."

Page 1. ligne 30.—Retranchez " dits " et retranchez depuis " immeubles " jusqu'à